

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 27 mai 2024

Plan de cohésion sociale

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Plan de cohésion sociale - EPN de Beauvechain - Approbation de la Charte.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la Déclaration de politique communale pour les années 2018 à 2024 ;

Vu le volet CPAS et action sociale de cette déclaration qui précise : " Nous entendons renforcer la cohésion sociale afin de permettre à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique et culturelle. Nous veillerons à ce que les plus démunis bénéficient d'un accompagnement leur permettant de sortir de la précarité et de se réinsérer. En collaboration avec le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et le monde associatif qui portent au quotidien le système d'action sociale et veillent à combattre cette précarité et à défendre le droit pour tous à vivre dignement.";

Vu la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

Vu la 3^{ème} Stratégie wallonne de développement durable (SWDD) adoptée le 22 septembre 2022 par le Gouvernement wallon, intitulée « Ensemble vers les objectifs de développement durable ! » ;

Vu la délibération du Collège communal du 11 décembre 2018 décidant de poser l'acte de candidature pour le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025;

Vu l'appel à adhésion du 23 janvier 2019 lancé par le Département de l'Action sociale de la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie pour le Plan de Cohésion sociale 2020-2025;

Vu l'appel à adhésion du 21 mars 2019 lancé par le Département de l'Action sociale de la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie pour l'Article 20 dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2020-2025 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mai 2019 décidant d'approuver le projet de Plan de cohésion sociale 2020-2025;

Vu la délibération du Conseil communal du 21 octobre 2019 décidant d'approuver la modification du Plan de cohésion sociale 2020-2025 (modification de l'action "Education à la vie communautaire 2.9.02" en action "Salon des aînés 5.5.04" sous convention de partenariat avec le GAL-Culturalité);

Vu la délibération du Conseil communal du 25 mai 2020 prenant acte de la délibération du Collège communal du 14 avril 2020 décidant d'approuver la modification du plan de cohésion sociale et d'approuver l'ajout d'une action collective « Ateliers/activités de partage intergénérationnel »;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mars 2021 décidant d'approuver les rapports d'activités et financiers 2020 (PCS et PCS Art. 20) du Plan de cohésion sociale ainsi que les modifications "administratives" du Plan de cohésion sociale;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mars 2022 décidant d'approuver les modifications majeures du Plan de cohésion sociale 2020-2025, à savoir :

- Suppression de l'action 6.2.01 Cadastre des volontaires,
- Nouvelle action : 5.5.05 Rencontres/échanges entre personnes isolées et bénévoles,
- Nouvelle action : 5.6.02 Espace temps-parentalité,
- Nouvelle action : 6.4.02 Création d'un service qui donne accès aux nouvelles technologies,

- Nouvelle action : 6.4.03 : Accroître l'offre de formation / le conseil informatique / l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire (EPN, ...) et approuvant le rapport d'activités, le rapport complémentaire Covid-19 et les rapports financiers PCS et PCS-Art 20 pour l'année 2021;

Vu la délibération du Collège communal du 7 novembre 2022 décidant de tenir compte des différentes mesures répertoriées dans le plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE), dans le développement des actions de notre Plan de Cohésion Sociale 2020-2025;

Vu la délibération du Conseil communal du 12 décembre 2022 décidant d'approuver la convention de partenariat " Ateliers Média expressions" entre Media Animation Asbl et la commune de Beauvechain pour l'année 2023;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2023 relatif aux rapports d'activités, rapports financiers 2022 et aux modifications du plan de Cohésion Sociale 2020-2025 à savoir ;

- Nouvelle action : 1.3.01 : Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale -Favoriser l'accès à ces droits.

Cette action est créée dans le cadre de l'appel à projets 2022 destiné à soutenir financièrement la mise en place d'actions locales de sortie de la pauvreté et de soutien des personnes précarisées;

Considérant la délibération du Collège communal du 20 juin 2023 procédant à la désignation de Monsieur [REDACTED] en qualité d'animateur d'Espace Public Numérique (H/F/X - échelle D4) à mi-temps, à partir du 1er juillet 2023, pour une durée déterminée de 6 mois renouvelable en vue d'un CDI;

Considérant le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2023 relative à l'engagement de l'animateur et au lancement de l'Espace Public de Beauvechain;

Considérant que cet Espace Public Numérique :

- est une structure de proximité située à la maison de village de Nodebais, équipée de matériel informatique, connectée à Internet et ouverte à tous les citoyens,
- offre l'accès et l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable,
- propose des services diversifiés d'accès, de formation et d'accompagnement adaptés aux besoins de ses publics,
- spécialisé ou généraliste, fixe ou mobile, l'espace est intégré à la vie locale et contribue à l'animation numérique de son territoire.

Considérant la délibération du Collège communal du 8 août 2023 prenant connaissance du rapport complet de l'animateur comprenant des propositions concrètes en vue de l'ouverture prochaine de l'EPN et fixant les dates d'inauguration et d'ouverture de l'EPN ainsi que les jours et heures d'ouvertures;

Considérant les délibérations du Collège communal des 14 novembre et 12 décembre 2023, 23 janvier et 16 avril 2024 prenant connaissance des rapports complets de l'animateur couvrant la période du 5 octobre 2023 au 31 mars 2024;

Considérant le projet de charte de l'EPN de Beauvechain proposé par l'animateur EPN, ci-annexé;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver le projet de charte relative à l'EPN de Beauvechain, ci-annexé.